

L'Adresse—M. W. Baker

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire qu'il s'agit là d'un point de désaccord et que la présidence ne peut intervenir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il ne s'agit guère d'une question de Règlement, monsieur l'Orateur. Il est impossible de la considérer ainsi. La classe de 1972 sera ici depuis cinq ans le 30 octobre 1977, et une chose que j'ai apprise depuis mon arrivée à la Chambre, c'est que quand vous approchez très près du but, un ministre ou un député d'en face invoque toujours le Règlement. C'est ce qui vient d'arriver. Ils essaient d'interrompre les délibérations.

Les dessous de cette affaire deviennent terriblement évidents. On fait la lumière sur ces questions parce que le ministre...

M. Fox: A dit la vérité.

M. Baker (Grenville-Carleton): ... a été forcé, pour la troisième fois, de dire la vérité. Je parierais que si les deux premiers incidents n'allaient pas être éclaircis la semaine prochaine dans le cadre de l'enquête McDonald, le ministre n'aurait pas fait de déclaration, car il n'en a pas fait les autres fois tant qu'il n'y a pas été poussé par les députés.

M. Fox: Vous savez que c'est faux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Rares sont les Canadiens, excepté les défenseurs les plus abjects de ce gouvernement, qui ne diront pas que la caractéristique du gouvernement Trudeau, c'est le mystère dont il s'entoure; sa spécialité c'est de camoufler la vérité.

Une voix: C'est une de ses plus belles réussites.

M. Baker (Grenville-Carleton): Si vous en voulez la preuve, lisez seulement le Livre vert sur la liberté de l'information. Je croyais que le gouvernement avait ouvert une nouvelle porte, et j'allais m'y engager, quand on me l'a fermée au nez. Combien de décrets du conseil avons-nous maintenant? C'est la marque distinctive de ce gouvernement. Il est maintenant pratique courante d'adopter des mesures législatives non plus en les soumettant à l'assemblée législative, mais par le biais de décrets du conseil, à huis clos.

On a pris l'habitude de créer des cartels. Le cartel de l'uranium en est d'ailleurs un excellent exemple. Le gouvernement a pris l'habitude de ne rien dévoiler de ce qu'il fait. Il sait pertinemment qu'il peut agir ouvertement s'il veut être sincère avec le Parlement et le tenir au courant de ce qui se passe, mais il n'en fait rien. En ce qui concerne le gouvernement, le Parlement et le public ne signifient plus rien. En ce qui concerne le gouvernement, le Parlement et le public ne signifient plus rien. Le gouvernement ne sent le besoin d'être sincère que lorsqu'on l'y oblige, et chaque fois que le solliciteur général a parlé franchement, c'est qu'il y a été poussé jour après jour au cours de la période des questions. Voilà les faits. Le compte rendu prouvera mes dires, et le solliciteur général le sait.

Il y a un acte que ce gouvernement peut commettre, et je le défie de le faire. Je défie le gouvernement d'élargir le mandat

[M. Fox.]

de l'enquête comme le proposait la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement par le chef de l'opposition, le 22 juin 1977. Voilà qui nous éclairera sur la question de la responsabilité ministérielle. Voilà comment nous découvrirons qui était au courant à Ottawa. Nous saurons quel rôle a joué le centre d'analyses sécuritaires. Nous ne nous contenterons pas d'enquêter sur les services de sécurité de la GRC, nous enquêterons sur la direction des enquêtes criminelles et le rôle joué par le solliciteur général et ses collègues.

M. Fox: Lisez le mandat.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre dit que je devrais lire le mandat. Je l'ai fait, et c'est précisément pour quoi je soulève la question comme je le fais. Nous découvrirons aussi qui, parmi les collègues du ministre, était au courant. Nous devons les croire sur parole à la Chambre des communes...

M. Gillies: Nous ne sommes pas tenus de les croire.

M. Baker (Grenville-Carleton): ... mais les citoyens canadiens ne sont pas liés par nos règles archaïques. Ils peuvent se faire une opinion par eux-mêmes.

M. Douglas (Bruce-Grey): C'est ce qu'ils vont faire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le whip suppléant des ministériels dit qu'ils vont tirer leur propres conclusions, et il a parfaitement raison: c'est ce qu'ils vont faire. Ils vont se dire, tout comme moi, que jamais on n'avait dans l'histoire du pays un gouvernement qui fasse autant ses coups en dessous, et qui ait causé tant de scandales. Jamais dans l'histoire du pays n'avait-on vu en effet un gouvernement si résolu à faire en douce ce qu'il ne pouvait faire légalement. Jamais n'avait-on vu au Canada de gouvernement qui invoque d'aussi piètres raisons pour excuser les bêtises de ses fonctionnaires, et jamais n'avait-on de gouvernement aussi enclin, une fois pris en flagrant délit, à se servir d'eux comme de bouc émissaire.

Voilà ce que nos concitoyens vont se dire. Ils vont songer aux cas de Larry Stopforth, de Walter Rudnicki et de bien d'autres serviteurs de l'État que l'on a liés, baillonnés et forcés à supporter l'ineptie du gouvernement et qui ont été finalement congédiés pour avoir trop pris leurs tâches à cœur. Le gouvernement a toujours cherché à rejeter le blâme sur autrui. Eh! bien, ça ne marchera pas ce coup-ci. Aux yeux de la loi, la GRC, les corps policiers, les députés, les fonctionnaires ou les magistrats sont sur le même plan que le plus humble des citoyens. Nul ne peut trouver des excuses à une conduite illégale pas plus que le gouvernement n'a le droit de se retrancher derrière la responsabilité ministérielle pour brouiller les pistes.

● (1432)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je voulais seulement dire au député que son temps de parole est expiré bien que je lui aie accordé trois minutes supplémentaires à cause des interventions qui ont eu lieu.